

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	ACTIBUS
Raison sociale de l'entreprise	SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3, 4 et 5 : Autorisation d'exercer la profession de transport public routier ou moyen de véhicule motorisés et 2 Licences de transport
Département d'établissement de l'entreprise	ISERE

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Déclaration N° : D2017-046 * Modification des horaires du 01/07 au 31/10 : Départ de Grenoble Gare à destination de l'Aéroport de Grenoble : - Lundi 19h15 - Mercredi 14h35 - Vendredi 14h45 Départ de l'Aéroport de Grenoble à destination de la Gare de Grenoble : - Lundi 21h45 - Mercredi 17h05 - Vendredi 17h15 * Voir pièce jointe "Horaires" en annexe
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Aéroport de Grenoble - Isère, 38590 Saint Étienne-de-Saint-Geoirs, France 45.360023, 5.333377
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Gare de Grenoble, 11 Place de la Gare, 38000 Grenoble 45.192934, 5.714285

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Aéroport de Grenoble / Gare de Grenoble
Temps de parcours (en heures et minutes)	0 h 40 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Horaires Places proposées à la vente : 60 places maximum par horaire de navette.

Autres informations	
Service(s) conventionné(s) existant(s) susceptible(s) d'être concurrencé(s) (oui ou non) Si oui, les mentionner en indiquant entre parenthèses l'identité de l'autorité ou des autorités organisatrices de transport organisant le(s) service(s) conventionné(s) concerné(s)	Oui (Autorité Organisatrice: Département de l'Isère Délégataire : Aéroport de Grenoble - SEAGI Exploitant sous-traitant : Actibus)

PIECE JOINTE N°2

HORAIRES

GRENOBLE GARE ROUTIERE → GRENOBLE AEROPORT

DU 01 JUILLET AU 30 AVRIL



Jours de fonctionnement	Départ	Dates de fonctionnement
Lundi	08h00	du 08/12 au 31/01
	19h15	du 01/07 au 30/10
Mardi	07h45	du 08/12 au 31/01
	14h30	
Mercredi	14h35	du 01/07 au 31/10
	17h30	du 08/12 au 31/01
Jeudi	14h30	du 08/12 au 31/01
Vendredi	08h45	du 08/12 au 31/03
	09h00	
	14h45	du 01/07 au 31/10
	11h15	du 08/12 au 31/01
	16h00	
Samedi	07h00	du 08/12 au 30/04
	09h00	
	11h00	
	13h00	
	14h00	
	18h30	
	19h30	
Dimanche	07h00	du 08/12 au 30/04
	09h00	
	11h00	

Places proposées à la vente : 60 places maximum

HORAIRES

GRENOBLE AEROPORT → GRENOBLE GARE ROUTIERE

DU 01 JUILLET AU 30 AVRIL



Jours de fonctionnement	Départ	Dates de fonctionnement
Lundi / Monday	10h20	du 08/12 au 31/01
	21h45	du 01/07 au 31/10
Mardi / Tuesday	09h45	du 08/12 au 31/01
	11h30	
	16h30	
Mercredi / Wednesday	17h05	du 01/07 au 31/10
	20h00	du 08/12 au 31/01
Jeudi / Thursday	16h30	du 08/12 au 31/01
Vendredi / Friday	10h30	du 08/12 au 31/03
	12h30	
	17h15	du 01/07 au 31/10
	14h00	du 08/12 au 31/01
	18h00	
Samedi / Saturday	09h30	du 08/12 au 30/04
	11h00	
	12h30	
	14h00	
	16h30	
	17h00	
	18h30	
	21h00	
Dimanche / Sunday	10h30	du 08/12 au 30/04
	12h00	
	13h30	

Places proposées à la vente : 60 places maximum